

**Groupe de travail thématique**  
**« Prise en compte de la GDE dans les politiques de l'eau »**

**Conclusions et recommandations**

---

Président : M. Alain Pialat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (France)  
Rapporteur : M. Philippe Guettier, Ministère de l'écologie et du développement durable (France)

---

Considérant la déclaration de Barcelone, la stratégie méditerranéenne de développement durable et la recommandation 26 du plan d'action approuvées par le sommet mondial du développement durable (Johannesburg 2002) ;

Considérant que la Directive Cadre sur l'Eau révèle de nouveaux savoir faire dont pourraient s'inspirer les pays voisins de l'UE ;

Considérant que la GDE constitue une ressource en tant que telle, au même titre que les autres formes de ressources ;

les recommandations du groupe de travail sont les suivantes:

**1. Intégrer la gestion de la demande en eau dans les politiques de l'eau et dans les politiques sectorielles, ce aux différentes échelles territoriales**

Les Etats et les autorités locales ont un rôle fondamental à jouer pour impulser les stratégies de GDE, en faisant preuve d'exemplarité. Ils doivent veiller à ce que la GDE soit pleinement intégrée dans les stratégies et politiques de développement économique et social, et par suite, dans les politiques sectorielles qui en découlent, en particulier les politiques agricoles, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement sans oublier la politique énergétique qui peut venir appuyer la GDE mais aussi la contrarier. Les Etats et les autorités locales doivent mettre en place des mécanismes de connaissance et de suivi-évaluation, notamment par la recherche, de cette intégration prenant en compte des objectifs chiffrés notamment pour la GDE et des indicateurs d'efficacité. Il devra en être de même au plan régional, en particulier dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE, voire sous régional.

Les politiques de GDE, dans les pays et au niveau régional, s'appuieront sur la plus grande complémentarité des dispositifs disponibles : lois, instruments de planification à différents échelons, instruments d'actions locales, police de l'eau, actions au niveau de l'utilisateur. Elles s'appuieront également sur des outils tels que : tarification, actions d'information, d'éducation et de sensibilisation, formation, actions à caractère technique et technologique...

**2. Impliquer les acteurs locaux dans les démarches de GDE**

L'appropriation des stratégies et outils de la GDE par les acteurs locaux est une condition essentielle de réussite, à long terme, de la GDE. Les Etats doivent à la fois mettre en place un cadre institutionnel permettant de responsabiliser les acteurs locaux et favoriser l'appropriation, par ces acteurs locaux, des démarches de GDE. Les Etats et les collectivités sont, à ce titre, invités à appuyer le développement d'outils de concertation et de démarches participatives au niveau local. Ils doivent notamment veiller à l'implication des femmes dans les processus de décision et de planification.

### **3. Développer l'approche économique de la GDE**

Les outils économiques jouent un rôle fondamental en matière d'orientation des politiques vers la GDE. Les opérateurs publics (Etat, collectivités) et les acteurs de la vie économique sont, en ce sens, invités à développer ou à renforcer les approches économiques relatives à la gestion des ressources en eau : établissement de comptes de l'eau au niveau national ou par bassin versant, tarification de l'eau intégrant notamment le fonctionnement pour parvenir à un recouvrement progressif des coûts tout en veillant à l'équité sociale et en restant attentifs à d'éventuels effets inverses, analyses coûts-efficacité et coûts-avantages pour comparer différents scénarios de gestion des ressources en eau.

Les méthodes et outils d'analyse économique de la Directive Cadre pourront inspirer les pays voisins dans la mise en œuvre de leur politique de GDE.

### **4. Intégrer le facteur « changement climatique » dans les stratégies de gestion des ressources en eau, et plus particulièrement de GDE**

Les pays méditerranéens, y compris ceux du nord, vont, dans les prochaines années, devoir faire face à des tensions accrues sur les ressources en eau disponibles du fait de la croissance des demandes en eau et de la raréfaction des ressources aggravée par le changement climatique. Il est donc fondamental que les pouvoirs publics et les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau intègrent ce facteur du changement climatique dans la planification et la gestion des ressources en eau. Les études prospectives devront intégrer ce facteur essentiel permettant ainsi de mieux préparer la conception des politiques. Les prévisions de tensions accrues sur les ressources en eau à l'échelle méditerranéenne appellent à un renforcement significatif des politiques et stratégies à la fois régionales, nationales et locales en matière de GDE.

### **5. Recommandations pour le Plan Bleu**

- Etablir un rapport sur les avancées de la GDE dans les différents pays au vu des contributions présentées lors de l'atelier de Saragosse ;
- Intégrer le changement climatique dans ses études prospectives ;
- Développer un observatoire des bonnes pratiques en matière de GDE, pour favoriser les échanges ;
- Prendre d'avantage en compte les apports de la DCE dans ses travaux.